



Salon de l'Agriculture : Humanis lance une nouvelle offre de complémentaire santé



Dans un marché de la complémentaire santé collective bouleversé par l'ANI et les nombreux soubresauts autour des accords de branche (censure des clauses de désignation, échec relatif des recommandations, questionnements sur le degré élevé de solidarité...), le monde agricole fait partie des quelques secteurs professionnels où des marges de manœuvre semblent possibles pour les acteurs du marché.

Le groupe de protection sociale Humanis est ainsi déjà implanté dans le monde agricole (70 000 entreprises couvertes en santé et prévoyance), notamment via une vingtaine d'accords de branche, au niveau national ou local. C'est afin de renforcer ses positions que le groupe annonce, à l'occasion du salon international de l'agriculture 2018, le lancement d'une nouvelle offre en complémentaire santé collective.

Focus sur les services

« Humanis Santé Agricole » se veut doté d'une certaine modularité : un niveau de base est à disposition, auquel peuvent être ajoutées une ou deux options à titre obligatoire ou facultatif pour les salariés. Le premier niveau est, pour l'heure, tarifé à 0,98% du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS), soit 32,45€ par mois pour un adulte (0,59% pour le régime d'Alsace-Moselle), en conformité avec l'accord national du 10 juin 2008 (modifié par avenant du 15 septembre 2015) sur la protection sociale des salariés agricoles non affilié à l'Agirc.

Pour se différencier d'un paysage concurrentiel renforcé, où Agrica Prévoyance renforce d'ailleurs ses propres positions avec la récente création d'une Sgaps, Humanis mise notamment sur les services : réseaux de soins avec Itelis, téléconsultation avec Axa Assistance, service Hospiway, actions de prévention via le degré élevé de solidarité, prestations d'assistance...